

## Mon employeur m'a entourloupé

Par Yakkiee, le 11/10/2023 à 20:26

Bonjour, j'aimerais savoir si c'est totalement légal de faire ça :

J'ai demandé un mon employeur une mutations et changement de contrat pours un autre site, il m'a expliqué la procédure envoyé par le service RH qui est : je dois me présenter a l'autre site en question, faire ma lettre de démission pour mon contrat, et le reste est totalement administrative pour un autre contrat.

cependant par la suite l'autre site m'annonce qu'il ne pourras pas m'embaucher car j'ai fait ma lettre de démission et les RH on refusé ( c'est une procédure que le service RH m'a demandé de faire), à la fin je me suis rendu compte que je me suis fait avoir...

Ce genre de mensonge est-il autorisé pour faire demissioner une personne parce qu'elle demande une mutations ? ( je tient a préciser que je ne posais aucun probléme a la société en question, je ne voulais que être plus proche de ma famille)

je vous remercie.

Par P.M., le 11/10/2023 à 20:37

Bonjour,

L'employeur ne peut pas réclamer votre démission qui doit être librement décidée mais il faudrait savoir de quelle preuve vous avez que c'est lui et le service RH qui vous ont demandé de la rédiger...

Par Yakkiee, le 11/10/2023 à 22:39

Bonjour, toutes les communication ce sont fait par SMS

1er message de l'employeur je cite :

"J'ai vu avec les RH, tu doit effectivement faire une lettre de démission si tu veux quitter ton CDI à \*\*\*\* et passer en intérim sur \*\*\*\* "

puis le second message de l'employeur :

"Bon, j'ai eu les RH au telephone et ils m'ont dit tu ne peux plus travailler chez nous car tu as quitté ton CDI"

est-ce une manière pour eux d'éviter des intérimaire ? dans ces cas la pourquoi ne pas m'en avoir parler ? Car dans ces conditions je serais rester... je trouve ce comportement trés bizarre, et puis après tout ceci, plus de réponse, silence radio total.

## Par P.M., le 11/10/2023 à 22:48

Si l'employeur le voulait, il pourrait d'un commun accord annuler votre démission mais je crains qu'il ne le veuille pas alors que ce serait la meilleure solution pour éviter d'engager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes qui risque de ne pas aboutir favorablement pour vous...

Mais vous pourriez quand même essayer de lui proposer...